



Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le

ID : 029-212902746-20210414-D2021036SCA-DE

Département du Finistère

MAIRIE de SCAER
TI-KËR SKAER

République Française

DEL 2021/036

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An deux mil vingt et un
Le Mercredi 14 Avril à 19h00

LE CONSEIL MUNICIPAL LE CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Youenn Gwernig de Scaër sous la présidence de **Monsieur Jean-Yves LE GOFF, MAIRE DE SCAER.**

Étaient présents 24 Conseillers sur 29 :

MM Jean-Yves **LE GOFF**, Hélène **LE BOURHIS**, Robert **RAOUL**, Martine **BOUCHER**, Jean-François **LE MAT**, Guy **FAUCHER**, Danielle **LE GALL**, Frédéric **LE BEUX**, Fabienne **CAILLAREC**, Ludovic **RUHIER**, Anne **LE GALL**, Frédéric **MICHEL**, Marine **SENECHAL**, Jean-Pierre **GUILLOU**, Anne-Laure **LE GRAND**, Didier **MORGANT**, Delphine **BOUGUENNEC**, Michel **GARO**, Isabelle **QUELVEN**, Cédric **GOUIFFES**, Jacqueline **SABATIER**, Marie-Antoinette **PEDRONO**, Jean Michel **LEMIEUX**, Marie-Josée **CANEVET**.

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

Roland **SAINT-JORE**, Pascale **DUFLEIT**, Christian **CARDUNER**, qui ont donné pouvoir respectivement à Frédéric **MICHEL**, Marine **SENECHAL**, Jean Michel **LEMIEUX**.

ABSENT :

Marie-Pierre **GIRE**, Patrick **LE BRAS**.

Monsieur Cédric **GOUIFFES** a été élu Secrétaire.

**DEL 14.04.2021/2021-036 : ACQUISITION D'UNE PORTION DE PARCELLE
CADASTRÉE BC N° 124 SITUÉE RUE ERNEST RENAN APPARTENANT À MME
PERON ANNICK**

RAPPORTEUR M. RAOUL

L'assemblée est informée que suite au projet d'aménagement de St Alain, de l'implantation du projet de résidences seniors « Âges et vie » et afin de sécuriser et d'améliorer les conditions d'accès au site pour les véhicules au carrefour du chemin du vieux captage de Saint Alain, La Commune de Scaër a souhaité acquérir une partie de la parcelle de propriété de Mme PERON ANNICK, située Rue Ernest Renan.

La parcelle actuellement cadastrée BC N° 124 va être divisée en deux parcelles :

- BC 536 pour 04a90 ca, parcelle conservée par Mme PERON Annick soit 490 M²
- BC 537 pour 07 ca, parcelle acquise par la commune de Scaër soit 7 M²

Le montant de la transaction pour ce projet d'acquisition par la Commune de cette portion de la parcelle se fera à l'euro symbolique.

Les frais inhérents à cette transaction seront également à la charge de la commune, à savoir :

- Dépose et réinstallation en nouvelle limite de la porte clôturant la propriété de Mme Péron,
- Déconstruction des murs entourant cette parcelle.
- Frais d'acquisition, frais de géomètre et frais notariaux



VU l'exposé de Monsieur RAOUL,

VU l'avis favorable de la Commission « Urbanisme » en date du 04 Avril 2020,

VU le document d'arpentage dressé par Monsieur TAILLET Laurent, géomètre expert à Quimperlé, le 15 Mars 2021,

VU l'avis favorable de la Commission « RESSOURCES » en date du 07 Avril 2021,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE

D'ACQUÉRIR à l'euro symbolique la parcelle BC 537 d'une superficie de 7 M² appartenant à Mme PERON Annick,

DE PRENDRE EN CHARGE tous les frais inhérents à cette transaction comme présentés,

D'INSCRIRE les dépenses au Budget,

D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer tous documents relatifs à cette transaction.

Pour extrait certifié conforme,
Jean-Yves LE GOFF,
MAIRE DE SCAER

